

Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 13/04/2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Denis MERVILLE, Maire.

** Etaient présents : Monsieur Christian LECLERC, Mesdames Marie-Claire BARREE et Julie BOUTRY, Monsieur Stéphane DUVAL, Madame Valérie DUBOS, Messieurs Gérard JOURNO, Pierre CHAIX, Sébastien CANU, Philippe BANVILLE.*

Formant la majorité des membres en exercice.

** Absents excusés : Madame Isabelle GOURVIL (pouvoir à Mme BARREE), Madame Sophie PESQUET (pouvoir à Mme BOUTRY), Monsieur Laurent COMMARE (pouvoir à M. LECLERC), Madame Clarence LEGALLAIS (pouvoir à M. MERVILLE) et Monsieur Frédéric PETIGNY (pouvoir à M. JOURNO).*

Madame Julie BOUTRY a été élue Secrétaire de séance.

Approbation du PV de la réunion du 13 février 2023 :

Ajout d'un point aux questions diverses : l'état de la classe de M. GUELT est évoqué et pris en compte par le conseil municipal

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Référent déontologues des élus
- ▶ Création poste d'adjoint technique – accroissement temporaire
- ▶ Recrutement adjoint technique contractuel
- ▶ Cavité 120 Chemin de la Cour Souveraine – relogement – prise en charge des loyers et remboursement
- ▶ Commission d'appel d'offres – constitution
- ▶ Compte de gestion et compte administratif 2022
- ▶ Affectation des résultats
- ▶ Taux des taxes locales 2023
- ▶ Subventions aux associations
- ▶ Budget primitif 2023
- ▶ Rénovation énergétique des bâtiments – sollicitation du fonds de concours Communauté urbaine
- ▶ Citystade – autorisation et subvention Agence Nationale du Sport
- ▶ Bar-tabac – autorisation et subventions
- ▶ Vente du véhicule communal – autorisation

REFERENT DEONTOLOGUES DES ELUS (délibération 2023/05)

M. le Maire rappelle que chaque élu a signé, en début de mandat, la charte de l' élu local et que, chacun peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des engagements pris dans cette charte. Il en rappelle l'essentiel et indique que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime et l'Association Départementale des Maires de la Seine-Maritime, en leur qualité de tiers de confiance, proposent de recenser des référents déontologues des élus et d'organiser leur saisine afin de garantir un processus confidentiel. Accepté à l'unanimité.

POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (délibération 2023/06)

Pour mémoire, Tom RECHER, agent titulaire en poste, a demandé une disponibilité pour convenances personnelles de 3 ans. Une période de tuilage doit donc avoir lieu avec son remplaçant, Quentin COUROYER, du 16 mars au 25 avril 2023, date de départ du titulaire. Autorisation à l'unanimité de création d'un poste d'adjoint technique non titulaire pour accroissement temporaire d'activité sur la période donnée.

RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL (délibération 2023/07)

En complément de la délibération précédente : recrutement autorisé d'un agent contractuel sur poste permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 26 avril 2023 jusqu'au 25 avril 2024.

CAVITE 120 CHEMIN DE LA COUR SOUVERAINE – RELOGEMENT – PRISE EN CHARGE DES LOYERS et REMBOURSEMENT (délibération 2023/08)

M. le Maire rappelle qu'un effondrement a eu lieu le 25 janvier 2022 sur la propriété de M. et Mme VIVIER, 144 Chemin de la Cour Souveraine, parcelle B371. Des investigations ont eu lieu et la cavité comblée. Il précise qu'ensuite, les riverains concernés par le périmètre de protection ont été réunis pour leur présenter la situation et évoquer la suite. Mme PERON, 120 Chemin de la Cour Souveraine, parcelles B03 et 04, a fait réaliser des investigations sur sa propriété et le résultat est inquiétant. Ordre d'évacuation, interdiction de pénétrer et relogement de la famille en urgence. Autorisation donnée à M. le Maire pour signer les contrats de location des biens meublés et à prendre en charge les loyers (600€ pour le gîte sur Manéglise et 1200€ par mois pour la location meublée sur Sainneville). Autorisation également donnée à M. le Maire pour déposer une demande de prise en charge des loyers au titre du Fonds Barnier.

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (délibération 2023/09)

Commission d'appel d'offres constituée comme suit :

Titulaires :

1. Isabelle GOURVIL
2. Philippe BANVILLE
3. Laurent COMMARE

Suppléants :

1. Gérard JOURNO
2. Pierre CHAIX
3. LEGALLAIS Clarence

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (délibération 2023/10)

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 415 275.12€ (111 924.31€ de résultat de clôture + 303 350.81€ d'intégration des résultats antérieurs).

La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 64 878.21€ (- 96 391.51€ de résultat de clôture + 161 269.72€ de reports des résultats).

Soit un résultat cumulé exercice 2022 de 464 620.53 €.

Approuvés à l'unanimité (M. le Maire sorti).

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRIMITIF 2023 – commune (délibération 2023/11)

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif de la commune.

Le besoin d'investissement étant de 0, l'excédent de clôture de fonctionnement est reporté en intégralité au compte R002 pour 415 275.12€.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2023 (délibération 2023/12)

Par délibération du 11 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 41.69 %

TFPNB : 42.32 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme

de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI. Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les arrêter ainsi à :

TH : 7.91 %

TFPB : 41.69 %

TFPNB : 42.32 %

Accepté à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (délibération 2023/13)

Le Conseil Municipal, décide de fixer les subventions communales au titre de l'année 2023 et de ne les verser qu'au vu des demandes formulées, des rapports d'activités et financiers communiqués.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2023 à l'article 65748 pour le versement aux associations et 657362 pour le versement au CCAS.

BUDGET PRIMITIF 2023 et TAUX DE FONGIBILITE (délibération 2023/14)

Budget préparé par la Commission des Finances. Satisfaction de voir la DGF ne pas baisser cette année. Par contre, dépenses d'énergie prévues à 50 000€ au lieu de 20 000€ vu le contexte d'augmentation. Autres dépenses suivies au maximum. Niveau investissements : isolation thermique de l'ancienne et de la nouvelle Mairie, du vestiaire de foot reconstruction du local incendié en 2021, acquisition du bar-tabac, construction de la cantine, relèvement de 50 tombes à l'abandon ou expirées, travaux à l'école. Ces projets ne peuvent être menés à bien que si les subventions espérées sont obtenues et les prix maintenus.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes (reports compris) à 1 021 628.72€ en section de fonctionnement et à 1 530 897.51€ en section d'investissement. Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable applicable est la M57. Ainsi, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise les virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits de dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5%

- Investissement : 7.5%

Adopté à l'unanimité.

RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS – SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE URBAINE (délibération 2023/15)

En complément de la délibération n°2022/05 du 7 mars 2022, il convient d'autoriser M. le Maire à déposer des demandes de subventions à l'Etat au titre du Fonds Vert et à la Communauté Urbaine au titre du Fonds de Concours. Approuvé à l'unanimité.

CITYSTADE – AUTORISATION et SUBVENTION (délibération 2023/16)

Sur proposition de la Commission Travaux, M. le Maire indique qu'à l'occasion des prochains Jeux Olympiques, des mesures d'aides spécifiques sont mises en place pour aider les collectivités à se doter d'équipements sportifs dont les city-stades, ce qui pourraient répondre à la demande de jeunes Sainnevillais. Proposition de la société Agorespace, d'un montant estimé à 70 415€ est acceptée. Il faudra ajouter le terrassement. Il est précisé que cette réalisation n'aura lieu que si les subventions escomptées, à déposer auprès de l'Agence Nationale du Sport, sont obtenues. Approuvé à l'unanimité.

BAR-TABAC – AUTORISATION et SUBVENTION (délibération 2023/17)

En vue de l'acquisition prochaine du bar-tabac, sis 5 Place de l'Eglise à SAINNEVILLE, un chiffrage estimatif des travaux à réaliser a été fait. Le montant total de l'opération est donc estimé à 90 000€ HT (acquisition, frais et travaux). Estimation validée et autorisation donnée à M. le Maire pour déposer des demandes de subventions auprès de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole au titre du fonds de concours et du contrat de territoire (CU – Département – Région), en plus du Département de la Seine-Maritime.

VENTE DU VEHICULE COMMUNAL – AUTORISATION (délibération 2023/18)

Suite à son remplacement, le camion Renault Master Benne immatriculé BS-596-NP a été vendu au plus offrant au prix de 5 600€ à M. François QUEVAL, un administré de la commune. Remerciements adressés à Philippe BANVILLE qui s'est chargé de ce dossier. Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS – COMMUNICATIONS

- Enquête nationale sur le vécu et le ressenti en matière de sécurité : enquête réalisée auprès d'un échantillon de de 200 000 personnes majeures.
- Compte rendu des dernières conférences thématiques de la Communauté urbaine est donné.
- Classe du Directeur de l'école : des visites ont eu lieu pour déterminer l'origine de l'humidité. Un architecte du CAUE et des professionnels du bâtiment vont intervenir. Crédits budgétaires inscrits à hauteur de 30 000€.
- PLU : question de l'implantation des pompes à chaleur est posée. A voir en commission pour inscription dans le règlement.
- Défense incendie : question est posée concernant la bâche incendie de l'exploitation CANU, 855 route de St Laurent, afin de la rendre commune. M. MERVILLE s'occupe de contacter le SDIS.

Après lecture de quelques remerciements, l'ordre du jour étant épuisé, les membres du conseil municipal se séparent à 21h55.

Le Maire, Denis MERVILLE

**La secrétaire de séance,
Julie BOUTRY**